



SYNDICAT du SOUTIEN SCOLAIRE
Chemin-du-Roy (CSN)

Le Courrier du Roy

**Journal syndical CSN du personnel de soutien
de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy**

Octobre 2015

Volume 18 numéro 1

Lors de l'assemblée générale spéciale du 30 septembre dernier, qui se tenait à l'école secondaire Chavigny, vous avez été près de 310 personnes à voter sur le mandat suivant :

« Je mandate le Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy (CSN) à déclencher une grève légale de 6 jours à exercer en Front Commun sur une base rotative et régionale ou nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation. »

Le résultat a été de : 226 personnes POUR et 82 CONTRE.



Selon l'évolution des négociations en cours, le regroupement du Front Commun juge que l'état actuel est propice à tenir une première journée de grève, dès le mercredi 28 octobre prochain. D'autres journées sont également prévues les jeudi et vendredi 12 et 13 novembre et par la suite les mardi, mercredi et jeudi 1, 2 et 3 décembre pourraient être aussi des journées de grève, toujours selon l'état des négociations. Ces journées de grève ne sont évidemment pas une partie de plaisir, elles sont le résultat d'un processus de négociation qui n'est pas du tout satisfaisant dans le but de renouveler notre nouveau contrat de travail c'est-à-dire notre convention collective entre la partie syndicale et la partie patronale. Est-il encore besoin de mentionner qui est le gouvernement actuellement au pouvoir? C'est le parti Libéral ayant à sa tête le premier ministre, Philippe Couillard, le ministre de l'éducation, François Blais ainsi que le ministre du conseil du trésor, Martin Coiteux. Ce sont principalement eux qui sont responsables de la présente situation et qui prennent la population en otage en refusant de négocier de bonne foi.

Pas besoin de vous dire que ces personnes ont une complète ignorance de ce que représente le travail que nous pouvons faire à tous les jours dans nos établissements. Ces personnes méprisent complètement notre travail. Malgré

Spécial GRÈVE



Syndicat du soutien scolaire du Chemin-du-Roy (CSN)
946, rue Saint-Paul, Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3
Téléphone : (819) 373-5473 Télécopie : (819) 373-2486
Courrier interne : École Saint-Paul
Courrier électronique : soutienCSN@csduroy.qc.ca
Site internet : www.soutienduroy.ca



l'obsession de ce gouvernement d'atteinte le déficit zéro et compte tenu que la situation ne soit pas dramatique, il effectue quand même des choix. Et ces choix sont de ne pas croire et investir dans les services publics à la population comme dans le système de santé et d'éducation. Il y a vraiment des classes sociales qui sont favorisées par rapport à d'autres. Vous avez bien compris que la classe moyenne, pour qui la majorité d'entre nous faisons partie, subit des augmentations de tarifs de toutes sortes, sans pouvoir conserver son pouvoir d'achat. L'offre actuelle de salaire du gouvernement, nous permettra seulement de nous appauvrir encore plus. La situation est vraiment inquiétante!

Nous avons à cœur notre travail, le souci d'un travail bien fait et de qualité, mais il arrive un point où ce n'est plus possible et nous l'avons atteint. Nous avons également une responsabilité face à l'avenir des services publics au Québec. Nous ne pouvons pas laisser les services publics à la dérive comme le fait présentement le gouvernement actuel.

Nous devons réagir et exprimer notre colère! Soyons solidaires et faisons-nous entendre lors des journées de grève!!

Gabrielle Messier

Présidente

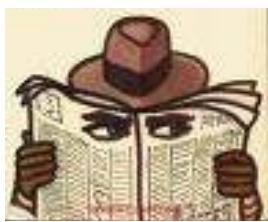
CONCLUSION

*« Si vous pensez que l'éducation coûte cher,
essayez donc l'ignorance »*

Abraham Lincoln

© 2009 - S.Gioria & OWASP

Le Courrier du Roy : Journal officiel Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy (CSN)



Responsable journal :
Odette Brûlé

Correction :
Martine Gervais
Pascale Dufresne



soutienduroy

946, rue Saint-Paul,
Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3
Téléphone : (819) 373-5473
Télécopie : (819) 373-2486

Courrier électronique : soutienCSN@csduroy.qc.ca
Courrier interne : École Saint-Paul
Site internet : www.soutienduroy.ca

Questions fréquentes

Pourquoi la grève?

La grève n'est pas un objectif en soi : elle constitue un moyen à la disposition des travailleuses et des travailleurs pour augmenter leur rapport de force en vue d'améliorer leurs conditions de travail et ce compte tenu :

- Des positions du gouvernement à notre endroit;
- de l'ampleur des reculs exigés tant à la table centrale qu'aux tables sectorielles;
- des offres salariales qui nous appauvriraient et doubleraient notre retard salarial;
- de l'appauvrissement des futurs retraité-es occasionné par les demandes de modification au RREGOP;
- du manque d'écoute de ce gouvernement et de son mépris général envers les employé-es de l'État, le Front Commun est d'avis que nous ne pouvons exclure la possibilité de recourir à la grève.

C'est qui le Front Commun?

Le front Commun est composé de différentes centrales syndicales. Il représente la quasi-totalité des salariés des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des organismes gouvernementaux et de la fonction publique.

Dans mon école, qui sera en grève en même temps que moi?

Les partenaires du Front Commun, c'est-à-dire les enseignants et les professionnels seront en grève en même temps que nous. À noter que dans certaines écoles, le service d'entretien ménager est assuré par des sous-traitants qui ne font pas partie de nos négociations.

Avons-nous un fonds de grève et si oui comment faire pour y avoir droit?

Oui, la CSN possède son propre fonds de grève, appelé le FDP c'est-à-dire le Fonds de Défense Professionnelle. Il est financé à même les cotisations des 325 000 membres de la CSN. À compter de la 6^e journée de grève, les personnes ayant signé les feuilles de présences, ont droit aux prestations pour chaque semaine additionnelle de conflit, soit à 250 \$ par semaine (non-imposable).

Est-ce que je peux retirer de l'assurance-emploi pendant les journées de grève?

Lors d'une grève, il n'est pas possible de faire une nouvelle demande d'assurance-emploi. Si vous avez déjà une demande active, vous ne pouvez déclarer de revenus pour cette journée.

S'il m'arrivait un accident, est-ce que je suis couvert par mon régime d'assurance médicament pendant la durée de la grève?

Si l'assurance est suspendue par la grève, l'assureur doit maintenir la couverture lors des 30 jours suivant le déclenchement de la grève.

Qu'arrive-t-il de mes cotisations au RRÉGOP pendant la grève?

Dans le cas d'une absence de 30 jours consécutifs et moins, qu'elle soit autorisée ou non, la reprise de la cotisation est obligatoire au moment du retour au travail (tant pour l'employé que pour l'employeur), à raison de 1,5 fois la cotisation régulière jusqu'à l'acquittement complet.

Une personne salariée peut-elle refuser de faire la grève?

Lorsque les membres d'une unité de négociation déclenchent une grève, tous les membres de l'unité sont liés par cette décision. L'employeur n'a pas le droit de faire travailler une personne salariée en remplacement d'une autre qui est en grève. Seuls les cadres de l'établissement visé sont autorisés à faire ce travail.

Comment est calculé le temps que je dois faire de piquetage, lors de la journée de grève? (Ex: si j'ai un poste de 2h ou si j'ai un poste de 7h par jour).

Comme la prestation du FDP (Fonds de défense professionnelle ou fonds de grève) est la même pour tous les membres, le piquetage est aussi le même pour tout le monde. Un minimum de 3 heures par jour est nécessaire afin de pouvoir bénéficier du FDP. Pour bénéficier du FDP, je dois signer la feuille de présence et faire le temps de piquetage demandé.

Qu'est-ce qu'il se passe si :

- **j'ai déjà prévu des vacances, lors d'une journée de grève?**

Votre journée sera coupée puisque c'est une journée de grève, toutefois, nous voulons convenir avec la commission scolaire que votre banque de vacances ne soit pas amputée de cette journée. Vous devrez toutefois vous présenter pour signer la feuille de présence pour que cette journée soit incluse dans les journées nécessaires pour recevoir le FDP.

- **je suis en assurance-salaire?**

Si vous êtes déjà en assurance salaire avant le déclenchement de la grève vous devriez être maintenu en assurance-salaire sans coupure.

- **je suis en CSST?**

Si vous êtes déjà en CSST avant le déclenchement de la grève vous serez maintenu en CSST sans coupure. Toutefois, vous ne pourrez vous présenter sur la ligne de piquetage.

- **je ne peux pas être présent pour une raison personnelle ou parce que j'ai une formation de prévue lors de cette journée, je suis inscrit et j'ai déjà payé mon inscription?**

Une présence minimum est requise sur les lignes de piquetage. Si vous ne pouvez vous présenter, cette journée ne sera pas cumulée pour l'obtention du FDP

Est-ce que je peux modifier mon horaire de travail, pour reporter mes heures de travail de la journée de grève pour une autre journée ou nous ne serons pas en grève?

Non, ces heures ne sont pas reportables. Si vous deviez faire des heures en dehors de votre horaire habituel de travail suite à la grève, ces heures seront considérées comme des heures supplémentaires compensées ou payées à temps et demi.

Est-ce que je peux reprendre du temps compensatoire lors de la journée de grève?

Personne dans le personnel de soutien et les partenaires du Front Commun ne recevra de rémunération pour la journée de grève. Et sur les lignes de piquetage vous ne pouvez pas vous absenter en motivant avec votre temps compensatoire de votre école.

Est-ce que je peux amener mes enfants avec moi, pour faire du piquetage?

Vous pouvez amener vos enfants sur les lignes de piquetage toutefois vous en garder la responsabilité entière. Les lignes de piquetage sont très pacifiques et sécuritaires.

Je travaille le soir, suis-je en grève?

L'avis de grève mentionne que la grève débute à 0 h 01 et se termine à 23 h 59 le 28 octobre 2015. Alors même s'il n'y a pas de ligne de piquetage devant votre établissement, celui-ci est fermé pour la grève.

Horaire de la journée du 28 octobre 2015

De 7 :30 à 9 :30 : Piquetage en Front Commun devant votre école ou établissement (*sauf certaines écoles). Le matériel nécessaire a été remis à la personne-ressource de votre école, sinon il devrait être disponible dans le salon du personnel.

*Pour les écoles suivantes :

- École Cardinal-Roy
- École Marie-Leneuf
- École Saint-François d'Assise
- Centre de formation professionnelle Bel-Avenir (incluant d'alimentation et d'hôtellerie)
- Centre d'éducation des adultes (CEA)
- École Curé-Chamberland
- Saint-Philippe et Mond'Ami
- École Saint-Paul

nous vous demandons de ne pas faire votre piquetage devant votre établissement, mais plutôt venir appuyer nos collègues du centre administratif, au 1515 Ste-Marguerite à Trois-Rivières. Lors de cette période, n'oubliez pas de signer la feuille de présences.

Par la suite, nous ferons un grand rassemblement de tout le personnel de soutien de la commission scolaire, au 3750, Jean-Bourdon, au Centre d'éducation des adultes et le centre de formation professionnelle Bel-Avenir (Édifice De la Salle). Présentez-vous dans le stationnement du côté du boulevard des Récollets, derrière le Canadian Tire.

Veuillez noter que le programme de la journée est différent pour le syndicat du soutien et les autres syndicats. Le personnel de soutien doit donc se rendre au Pavillon De la Salle pour la deuxième partie de l'avant-midi.

Nous vous attendons à partir de 9h45 et nous terminerons la journée à 12 h 15.

Extrémités du territoire

Pour les personnes des extrémités du territoire ouest et est, il y aura des autobus de disponibles. Au besoin, quitter votre école d'origine plus tôt pour ne pas manquer le départ de l'autobus.

Départ à 9 h 40

École secondaire L'Escale
391, rue De La Mennais, Louiseville
Avec escale à l'école Omer-Jules Desaulniers de Yamachiche

École secondaire le Tremplin,
100, Rivière-à-Veillet, Sainte-Geneviève-de-Batiscan



Départ de Trois-Rivières à 12 :15

Ces deux autobus repartiront du lieu de rassemblement.

Lors de ce rassemblement nous vous ferons signer un carton de grève, il est de votre responsabilité de vous assurer de le signer pour être admissible au fonds de grève, il y aura des tables spécialement identifiées. Par la même occasion, nous vous remettrons le t-shirt de la négociation, nous vous demanderons de le porter tous les jeudis suivants.

Petits conseils

- Habillez-vous chaudement, pluie, froid, vent nous serons dehors! Alors prévoyez des vêtements de rechange ou en cas de changement de température.
- Il y aura des collations, breuvages de disponible lors du rassemblement, mais pas de repas.
- Assurez-vous de passer à la salle de bain avant de faire votre piquetage, parce qu'il n'y aura pas de toilette mobiles disponibles et pour aucune raison nous entrerons dans les écoles. Faudra s'organiser avec les toilettes publiques ou de commerces à proximité.

Nous y étions !!!

